

Demande d'activation annuelle de la carte Rahati

L'activation annuelle de la Carte Rahati est strictement réservée aux retraités mariés. Chaque année, du 1^{er} au 14 janvier, le retraité doit se présenter avec son conjoint dans une agence de la BCP pour activer la Carte Rahati.

IDENTIFICATION

Nom et Prénom du retraité CIMR :

Votre numéro de CIN :

Votre numéro de dossier de pension (DP) :
(Voir sur Carte Rahati en bas à gauche)

Nom et prénom du conjoint :

Numéro de CIN du conjoint :

ENGAGEMENT

Je soussigné, N° de CIN m'engage à informer la CIMR de tout changement de ma situation matrimoniale, quel que soit sa nature (Divorce, décès du conjoint, remariage etc...)

Date :

Signature

Pièces complémentaires :

Vous êtes priés de compléter votre demande par :

- Une photocopie certifiée conforme de la CIN de votre conjoint.
- Une photocopie de l'acte de mariage.
- Un certificat de vie de votre conjoint.